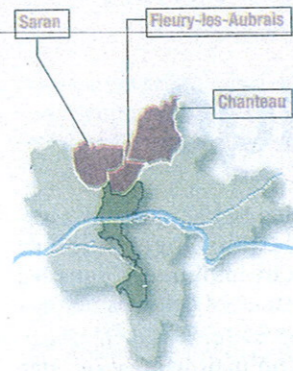


Agglo Orléans → Nord



FLEURY-LES-AUBRAIS ■ Un programme immobilier est prévu près de la Barrière-Saint-Marc

Loger dans une « dent creuse »

Soixante-quatorze logements sont prévus dans un triangle situé entre la rue de la Barrière-Saint-Marc, la rue Camille-Desmoulins et la tangentielle, à Fleury. Le permis de construire vient d'être autorisé.

Marion Bonnet
mbonnet@larep.com

INFOS SERVICES

SARAN

Stage de danse contemporaine

La compagnie Jasmina organise, le dimanche 11 décembre, de 13 h 30 à 18 heures (30 minutes de pause), un stage de danse contemporaine à destination des adultes amateurs, en collaboration avec Art's Danse au centre Jacques Brel, école municipale de danse, allée Jacques Brel.

Il sera animé par Jasmina Prolic, danseuse, chorégraphe, pédagogue, titulaire du diplôme d'état de professeur de danse et diplômée du CNSMDP, danseuse auprès de chorégraphes de renom (Maguy Marin, Jean-Claude Gallo-ta, Angelin Preljocaj, Suzanne Linke...).

Programme. L'atelier se déroule en 2 temps : technique de base de la danse contemporaine et atelier.

Conditions. Adhésion 11 € - tarif atelier 4 heures : 40 €.

Infos/Inscriptions. Cie

Aujourd'hui, c'est un terrain arboré, paradis des renards. Demain, cette « dent creuse » d'un peu plus de deux hectares, située entre les rues de la Barrière-Saint-Marc, Camille-Desmoulins et la tangentielle, accueillera soixante-quatorze logements. Le permis de construire a été obtenu le 5 octobre dernier. La société ingréenne Orlim est à l'origine du projet.

« S'intégrer dans le paysage existant »

Ces soixante-quatorze logements, allant du T1 au T4, seront répartis entre quatre petits immeubles



BBC. Soixante-quatorze logements, allant du T1 au T4, seront répartis entre quatre petits immeubles d'un étage, 14 pavillons et cinq maisons de ville.

d'un étage, 14 pavillons et cinq maisons de ville, elles-mêmes divisées en plusieurs appartements.

« La difficulté, pour ce site, était de s'intégrer dans le paysage existant », confie Gautier Hingant, directeur développement

chez Orlim. « Nous sommes ici dans un quartier pavillonnaire. La condition était de ne pas dépasser les bâtiments existants, d'où la volonté de ne construire que des immeubles d'un étage, qui comprendront onze appartements chacun. » Les

bâtiments conserveront également les tons pierre, dominants dans le quartier. La frange boisée qui borde la tangentielle, ainsi que les jardins familiaux déjà présents sur le site seront, eux aussi, maintenus.

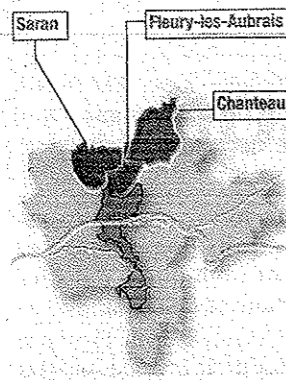
Tous ces logements seront proposés à la vente. Point de logements sociaux dans ce futur quartier pour la bonne et simple raison que la ville de Fleury a déjà dépassé son quota de logements sociaux. « Dans ce quartier pourront cohabiter des locataires et des occupants, des jeunes, des familles, des personnes âgées, etc. L'idée est de proposer des logements qui répondent à tous les budgets et à toutes les demandes », souligne Gautier Hingant.

Un court de tennis

L'ensemble formera une résidence sécurisée, le Clos du Champ-Coffin, dont l'accès se fera au niveau du 164 de la rue Camille-Desmoulins. La société Orlim s'est en effet porté acquéreur de la maison qui s'y trouvait. Démolie, elle sera remplacée par une route. À noter également que la résidence comprendra un court de tennis, qui sera réservé à l'usage des habitants, ainsi que des places de stationnement.

Les travaux débuteront au printemps 2012 pour une livraison des premiers logements début 2013. ■

Agglo Orléans → Nord

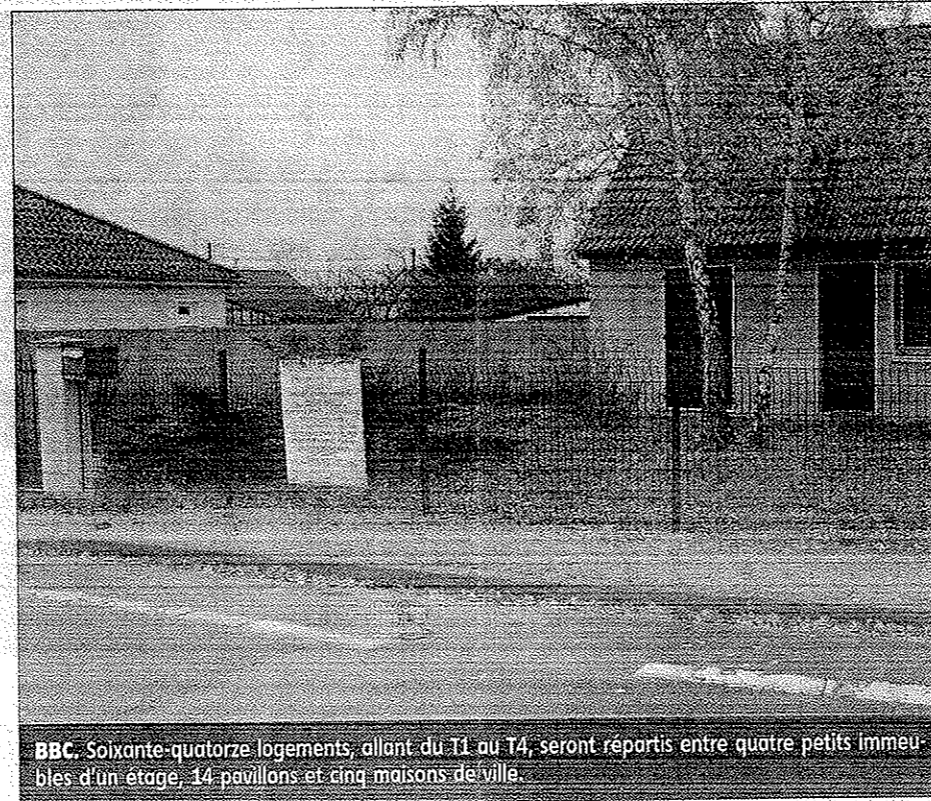


FLEURY-LES-AUBRAIS ■ Un programme immobilier est prévu près de la Barrière-Saint-Marc

Loger dans une « dent creuse »

Soixante-quatorze logements sont prévus dans un triangle situé entre la rue de la Barrière-Saint-Marc, la rue Camille-Desmoulins et la tangentielle, à Fleury. Le permis de construire vient d'être autorisé.

Marion Bonnet
mbonnet@larep.com



BBC. Soixante-quatorze logements, allant du T1 au T4, seront répartis entre quatre petits immeubles d'un étage, 14 pavillons et cinq maisons de ville.

Tous ces logements seront proposés à la vente. Point de logements sociaux dans ce futur quartier pour la bonne et simple raison que la ville de Fleury a déjà dépassé son quota de logements sociaux. « Dans ce quartier pourront cohabiter des locataires et des occupants, des jeunes, des familles, des personnes âgées, etc. L'idée est de proposer des logements qui répondent à tous les budgets et à toutes les demandes », souligne Gautier Hingant.

Un court de tennis

L'ensemble formera une résidence sécurisée, le Clos du Champ-Coffin, dont l'accès se fera au niveau du 164 de la rue Camille-Desmoulins. La société Orlim s'est en effet porté acquéreur de la maison qui s'y trouvait. Démolie, elle sera remplacée par une route. À noter également que la résidence comprendra un court de tennis, qui sera réservé à l'usage des habitants, ainsi que des places de stationnement.

Les travaux débuteront au printemps 2012 pour une livraison des premiers logements début 2013. ■

INFOS SERVICES

SARAN

■ Stage de danse contemporaine

La compagnie Jasmina organise, le dimanche 11 décembre, de 13 h 30 à 18 heures (30 minutes de pause), un stage de danse contemporaine à destination des adultes amateurs, en collaboration avec Art's Danse au centre Jacques Brel, école municipale de danse, allée Jacques Brel.

Il sera animé par Jasmina Prolic, danseuse, chorégraphe, pédagogue, titulaire du diplôme d'état de professeur de danse et diplômée du CNSMDE, danseuse auprès de chorégraphes de renom (Maguy Marin, Jean-Claude Gallo-ta, Angelin Preljocaj, Suzanne Linke...).

Programme. L'atelier se déroule en 2 temps : technique de base de la danse contemporaine et atelier.

Conditions. Adhésion 11 € - tarif atelier 4 heures : 40 €.

Infos/inscriptions. Cle

Aujourd'hui, c'est un terrain arboré, paradis des renards. Demain, cette « dent creuse » d'un peu plus de deux hectares, située entre les rues de la Barrière-Saint-Marc, Camille-Desmoulins et la tangentielle, accueillera soixante-quatorze logements. Le permis de construire a été obtenu le 5 octobre dernier. La société ingénieur Orlim est à l'origine du projet.

« S'intégrer dans le paysage existant »

Ces soixante-quatorze logements, allant du T1 au T4, seront répartis entre quatre petits immeubles

d'un étage, 14 pavillons et cinq maisons de ville, elles-mêmes divisées en plusieurs appartements.

« La difficulté, pour ce site, était de s'intégrer dans le paysage existant », confie Gautier Hingant, directeur développement

chez Orlim. « Nous sommes ici dans un quartier pavillonnaire. La condition était de ne pas dépasser les bâtiments existants, d'où la volonté de ne construire que des immeubles d'un étage, qui comprendront onze appartements chacun. » Les

bâtiments conserveront également les tons pierre, dominants dans le quartier. La frange boisée qui borde la tangentielle, ainsi que les jardins familiaux déjà présents sur le site seront, eux aussi, maintenus.